



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**

**Le Vingt Sept Avril à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

**Madame CHERVIN Stéphanie, Maire**

Étaient présents :

**Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. M. BOUCHET.  
Mme MERLE. M. BODIN. Mme GRIMAUD. M. CHERVIER.  
M. FUMOUX. Mme ROMEUF. M. BOUTONNAT. Mme AUGIER.  
Mme BONNEFOY. Mme BOURDUCE. M. COUPERIER.  
M. TERRENOIRE. Mme COURSOL. Mme CHAPON-ROLLAT.  
M. MERCIER, Mme RAQUIN. M. HOARAU. Mme MILCENT DE LA  
BOUTRESSE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé :**

**- M. GANTHER, pouvoir à M. MERCIER.**

**Madame Marlène RAQUIN a été élue Secrétaire.**

**OBJET :  
DÉSIGNATION DE  
DÉLÉGUÉS  
AUPRÈS DE  
L'ASSOCIATION  
INTERCOMMUNALE  
D'AIDE MÉNAGÈRE  
À DOMICILE DE ST-  
PIERRE LAVAL.**

Madame le Maire explique que le Service d'Aide Ménagère à domicile de Saint Pierre Laval a pour mission d'accompagner au quotidien, les personnes âgées, les personnes en situation de dépendance ou en situation de handicap et offre un soutien personnalisé et adapté à leurs besoins spécifiques.

Cette action s'exerce sur le territoire de sept communes :

**ANDELAROCHE / BARRAIS-BUSSOLLES / CHATELUS /  
DROITURIER / LAPALISSE / SAINT PIERRE LAVAL / SAINT-  
PRIX.**

La composition du Conseil d'Administration réunit **des**  
membres représentants de chaque communes.

Madame le Maire explique que conformément aux dispositions régissant le fonctionnement du Service d'Aide Ménagère à domicile intercommunal de Saint Pierre Laval, le Conseil d'Administration sollicite la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléante. Elle propose au Conseil sa candidature et celle de Madame Valérie MERLE pour représenter la commune auprès de l'association intercommunale d'aide ménagère à domicile de Saint-Pierre Laval qui intervient sur la commune de Lapalisse.

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente, décide à l'unanimité de nommer Valérie MERLE déléguée titulaire et Stéphanie CHERVIN déléguée suppléante.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Stéphanie CHERVIN,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

- 7 MAI 2026

Publié

28 AVR. 2026

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,

